

**Association de quartier du Centre Ville  
Maison des associations**

**17440 Aytré**

[centreville.aytre@aliceadsl.fr](mailto:centreville.aytre@aliceadsl.fr)

**Mme Le Maire  
Mairie**

**17440 Aytré**

**A L'ATTENTION DE L'ADJOINT AU PATRIMOINE, MR JACQUES GAREL**

**OBJET : Commission circulation et voirie de notre association**

Aytré, le 18 mars 2009

Madame le Maire,

La commission de travail de notre association sur le thème de la voirie et de la circulation s'est récemment réunie.

Il ressort de cette séance de travail un certain nombre de question, que le conseil d'administration de notre association a validé et souhaité que je vous soumette.

En premier lieu, la commission s'est penchée sur la question du bruit lié à la circulation automobile. La rocade est à l'origine de nuisances importantes sur le plan phonique pour les habitants du quartier centre ville.

Nous souhaiterions connaître les actions que compte mener la municipalité (et la CDA au travers de sa compétence communautaire) à ce sujet et notamment quelles pourraient être les suites réservées par l'actuelle municipalité à l'ancestrale projet de réalisation de murs anti-bruit sur la 4 voies. Dans l'hypothèse d'une mise en œuvre de ce projet avec l'aide des partenaires concernées (état, département...) quel pourrait être son calendrier de réalisation ?

Le second point porte sur une question évoquée à de nombreuses reprises et restée à ce jour sans concrétisation malgré vos engagements récurrents à ce sujet. Les riverains de la rue de la gare restent en effet toujours en attente de la mise en place de bornes hautes dans la partie haute de la rue au droit des trottoirs non dénivelés, et particulièrement en face du carrefour avec la rue du petit Versailles et de la suppression des pavés sur les ralentisseurs bruyants. (ou de l'application de résines efficaces sur le plan phonique). Pourriez vous nous signifier sous quel délai ces aménagements pourront être réalisés ?

Nous souhaitons par ailleurs que le positionnement des bornes se fasse en concertation avec les riverains et l'association de quartier.

Le troisième point porte sur des éléments de sécurisation d'intersections. Il est proposé par notre association que soit étudiée la possibilité de mettre un stop à l'intersection de la rue de la gare et du petit Versailles pour casser la vitesse dans le virage. De même il est demandé depuis longtemps, un stop pour les véhicules descendant la rue de la gare et souhaitant emprunter la rue Evariste Poitevin. Nous souhaiterions connaître la position de la municipalité sur ces deux propositions.

Par ailleurs, le problème des feux de la place de la république reste très important au regard du désagrément posé à la circulation de façon globale. Nous souhaiterions qu'une réflexion soit ouverte sur cette question, pour envisager (si cela est possible) des solutions alternatives.

Une question complémentaire a été formulée par notre commission urbanisme et logement et concerne , le franchissement de l'avenue Charles de Gaulle qui pose toujours un réel problème de sécurité pour les piétons et les cyclistes. Une sécurisation des carrefours au niveau de la rue Jules Ferry et Colonel Fabien est impérative pour permettre d'assurer une bonne liaison inter-quartier (liens sociaux, accès aux services et aux commerces d'un quartier vers l'autre et dans un sens comme dans l'autre). Nous souhaiterions qu'une étude sérieuse soit produite par les services sur cette question. Nous souhaiterions à ce sujet que soient proposés des modes de franchissement spécifiques de l'avenue Charles de Gaulle pour les piétons et les cyclistes.

Enfin, nous avons été sollicité à plusieurs reprises ces derniers jours par certains riverains des rues Allendé et du petit Versailles notamment, qui sont très surpris par l'aménagement des places de stationnement mises en œuvre sur le trottoir de la rue Allendé au droit d'Alstom. Ces riverains désapprouvent vivement cet aménagement , et nous partageons leur sentiment.

Cet aménagement rend particulièrement difficile le déplacement piéton dans cet rue et augmente la dangerosité des déplacements, de quelque nature que ce soit. De surcroit, en pénalisant le déplacement piéton il s'inscrit dans une démarche contraire au souhait que nous pensions commun de voir les déplacements piétons facilités, encouragés et sécurisés. Nous vous faisons donc part de notre vive désapprobation au sujet de cet aménagement.

Enfin, cet aménagement s'est réalisé sans aucune concertation que ce soit avec les riverains ou avec notre association de quartier, ce qui est particulièrement choquant sur la forme et également contraire à vos engagements à notre égard.

Les membres de notre association restent à votre disposition pour échanger sur tous les points précédemment évoqués.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame le Maire, de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Le président

Christophe Chastaing